

Règlement de l'appel à projets du Centre d'appui de la participation citoyenne promotion 3 / 2024 à 2025



État'LIN : Le laboratoire d'innovation publique de l'État en Pays de la Loire

État'LIN est le laboratoire d'innovation publique du Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) des Pays de la Loire/Préfecture de Région. Il est dédié à l'accompagnement des initiatives innovantes des services de l'État dans la transformation de l'action publique en Pays de la Loire.

I. Contexte

Le Centre d'Appui de la Participation Citoyenne (CAPC) est un dispositif lancé en 2020 suite à un appel à projet de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Il vise à renforcer les pratiques de participation citoyenne dans l'action publique sur le territoire des Pays de la Loire. Ce programme offre une formation-action aux agents de l'État et aux collectivités associées, tout en soutenant des projets concrets impliquant les citoyens.

L'objectif principal est de favoriser l'inclusion des publics éloignés des institutions, en créant des opportunités pour entendre, impliquer et répondre à leurs besoins au travers de processus participatifs.

Définition de la participation citoyenne :

Selon www.participation-citoyenne.gouv.fr :

« La participation citoyenne consiste à associer les citoyens au processus de décision politique, en dehors des grands rendez-vous électoraux. » Cela permet aux citoyens de partager leurs opinions et leurs expériences pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques ».

Les bénéfices de la participation citoyenne sont multiples, tant pour les institutions que pour les citoyens.

Pour les institutions :

- Améliorer la pertinence des politiques publiques en les alignant sur les besoins des citoyens et les enjeux sociétaux.
- Renforcer l'efficacité et la qualité des actions publiques.
- Offrir un cadre structuré pour l'expression collective des souhaits citoyens.

Pour les citoyens :

- Se sentir écoutés et moteurs de la transformation des politiques publiques.
- S'engager activement en tant qu'acteurs du changement, étendant ainsi leur sphère d'influence.
- Contribuer au lien social, à la vie collective et à l'amélioration des services publics.

Les bénéfices communs :

- Instaurer une confiance réciproque entre les citoyens, les agents publics et les décideurs.
- Encourager le développement des compétences de tous les acteurs impliqués, y compris les citoyens.

Cependant, la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne requiert une méthodologie rigoureuse, des compétences spécifiques, ainsi que du temps et des ressources. Le CAPC offre une approche sécurisée et encadrée pour accompagner ces démarches participatives tout en favorisant la montée en compétences des agents.

II. Les objectifs du Centre d'Appui de la Participation Citoyenne

Le CAPC poursuit les objectifs suivants :

1. Accompagner des projets intégrant les citoyens au cœur de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques.
2. Acculturer et former les agents publics à la participation citoyenne.
3. Outiller les agents pour encourager la multiplication des démarches participatives.
4. Diffuser les bonnes pratiques et les outils développés à travers ces projets.

III. Le fonctionnement du Centre d'appui de la participation citoyenne

Le CAPC s'articule autour de deux démarches complémentaires :

- Un accompagnement de projet assuré par l'équipe d'État'LIN pour guider les projets participatifs, avec l'intervention de professionnels spécialisés à des étapes clés si nécessaire.
- Un accompagnement théorique sur mesure sous forme de formation-action, dispensé par des professionnels de la participation citoyenne.

Ce dispositif se distingue par une approche d'action apprenante : la conduite de projets alimente le processus de formation, et inversement. Grâce à son caractère coopératif, le CAPC favorise un apprentissage collectif, où les porteurs de projets, l'équipe d'État'LIN et les professionnels partagent leurs expériences, difficultés et solutions.

1. Formation-action sur mesure

Le processus de formation-action soutient un apprentissage collectif, structuré en trois journées réparties sur 9 à 12 mois, et adapté aux besoins spécifiques de chaque projet. Il permet aux participants d'acquérir les fondamentaux de la démocratie participative et de l'ingénierie de concertation, afin de mener à bien leurs projets. Cette formation peut être complétée par des modules supplémentaires en fonction des spécificités des projets.

2. Accompagnement de projet

Les projets sélectionnés bénéficient d'un accompagnement personnalisé, basé sur la méthodologie du design de service. Le niveau d'accompagnement varie selon la nature des projets et peut mobiliser des professionnels externes pour renforcer les compétences ou les moyens nécessaires à la réalisation du projet.

Le projet est jalonné par plusieurs comités de pilotage, où les partenaires et experts extérieurs (l'équipe projet) peuvent être conviés pour évaluer l'avancement et orienter les actions futures.

3. Apport de compétences externes

Des professionnels compétents (en participation, communication, sociologie, design, etc.) peuvent être mobilisés ponctuellement pour répondre aux besoins spécifiques des projets et compléter les compétences de l'équipe d'État'LIN.

4. Évaluation

L'évaluation est intégrée dès le début de chaque projet, avec des indicateurs qualitatifs

et quantitatifs pour mesurer les résultats en cours de démarche, après la mise en œuvre des actions, et sur le temps long. Cette évaluation est essentielle pour comprendre les impacts et les bénéfices de la participation citoyenne.

IV. Comment sont sélectionnés les projets ?

Deux types de projets sont soutenus par le CAPC :

- La création ou l'amélioration d'un service, dispositif ou d'un projet public au travers d'une démarche participative.
- La mise en place d'un dispositif pérenne de participation citoyenne.

Les projets en lien avec les politiques prioritaires du gouvernement seront analysés avec une attention particulière. *Lien pour les consulter* : www.modernisation.gouv.fr/transformer-laction-publique/assurer-la-mise-en-oeuvre-des-politiques-prioritaires-du-gouvernement

Tous les projets doivent viser à rapprocher les citoyens, notamment les publics les plus éloignés, des institutions publiques. Le niveau minimal de participation requis est celui de la concertation. Confer « Les niveaux de participation du public » en annexe.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 31 octobre 2024. Pour candidater, les porteurs de projets doivent remplir un questionnaire sur la plateforme Démarche Simplifiée (temps estimé : 10 à 15 minutes). Après une présélection, un échange de pré-cadrage permettra de préciser les objectifs et le public cible du projet. Les projets non retenus seront orientés vers d'autres dispositifs dans la mesure des moyens et des solutions d'État'LIN.

1. Qui peut candidater

Les candidatures sont ouvertes aux services de l'État (administrations territoriales, services déconcentrés, agences et opérateurs publics) en Pays de la Loire. Les collectivités territoriales, en partenariat avec un service de l'État, peuvent également candidater. État'LIN peut aider à la mise en relation avec les services de l'État.

2. Les modalités de candidatures

Pour candidater, rendez-vous sur le questionnaire en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-participation-citoyenne-pays-de-la> avant le 31 octobre 2024.

Ce questionnaire permet de présenter votre projet, préciser les modalités organisationnelles, le cadre, les ambitions et les acteurs concernés. Il permettra ensuite d'organiser un temps de pré-cadrage afin de préciser votre projet.

**– Avant de soumettre votre candidature,
n'hésitez pas à nous contacter par courriel à etatlin@pays-de-la-loire.gouv.fr –**

3. La sélection des projets

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Le sujet et les publics concernés par la démarche.
- Le niveau de participation envisagé.
- La capacité du porteur de projet à porter la démarche (temps dédié, connaissance du terrain, etc.).
- Projet à un stade précoce de développement.
- La capacité à mobiliser une équipe projet solide avec des partenaires pertinents.
- La capacité de l'équipe État'LIN et les moyens à sa disposition pour accompagner le projet.
- Un comité de sélection composé par des agents du SGAR Pays de la Loire évaluera les candidatures.

Une attention particulière sera portée à la complémentarité des projets (sujets, politiques publiques concernées, dimensions, publics visés). De plus, les candidatures en lien avec les politiques prioritaires du gouvernement (PPG) seront étudiées attentivement.

Pour plus d'informations, contactez-nous à etatlin@pays-de-la-loire.gouv.fr.

—

Annexe 1

Les niveaux de participation du public

L'information du public et sa sensibilisation sont une étape préalable à toute démarche, afin d'assurer sa transparence.

Information : le public est informé du projet à venir et en cours.

Consultation : la parole est donnée à la société civile sans obligation de prise en compte par le décideur.

Implication ou concertation : un dialogue est établi entre les parties prenantes et les citoyens. Les opinions des publics peuvent influencer ou non les décisions prises, mais le pouvoir de décision reste entre les mains des acteurs institutionnels.

Partenariat : le public négocie avec les décisionnaires lors des prises de décisions.

Délégation de pouvoir : délégation partielle du pouvoir lors de l'élaboration d'un projet et lors des prises de décisions.

Pouvoir ou contrôle citoyen : délégation totale du pouvoir à la société civile dans la prise de décision.

Cette échelle est inspirée de l'échelle de la participation de Sherry R. Arnstein : « *A ladder of citizen participation* », 1969.